

qui nous occupe, je ne critique pas le Gouvernement, mais je blâme sévèrement les fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures parce qu'ils n'ont pas pris les mesures qui s'imposaient en l'occurrence. Je blâme aussi la légation canadienne à Washington, où notre représentant est une nullité—et je regrette d'être obligé de le constater. Cependant, le devoir m'incombe de défendre mes électeurs. Le ministre de la Justice sait toute l'affection que j'ai pour lui. J'ai traité l'affaire avec d'autres ministres sans aucun résultat. Je lui demande à cette heure d'avoir l'obligeance d'aider ces braves gens et l'assistance qu'il lui prêtera ne sera jamais oubliée.

Le très hon. M. LAPOINTE: Si je puis faire quelque chose afin d'aider à la solution de ces deux questions, je serai heureux de le faire, parce que je suis l'un des fils du comté de Témiscouata. Je connais l'endroit, la situation et les gens auxquels l'honorable député s'intéresse si profondément. C'est la première fois que j'entends parler du cas de Ouellette et je le trouve plutôt étrange. Je me rappelle la situation qui existait dans cette partie du pays et je trouve étrange que l'Etat du Maine accorde des permis afin que les Canadiens puissent aller boire là-bas. La situation était bien différente jadis. Quoiqu'il en soit, je verrai à ce que l'affaire fasse l'objet d'une enquête et si je puis aider de quelque façon à réprimer ces abus, je serai trop heureux de le faire.

Pour ce qui est de la seconde question soulevée par l'honorable député concernant M. Richard,—que je connais du reste,—je crois qu'il est victime d'une injustice. La ferme de M. Richard est située en partie au Canada et en partie dans l'Etat du Maine. Il n'y a pas de division d'aucune sorte et lorsque ses bestiaux vont du Canada dans l'Etat du Maine, il y a violation des lois des Etats-Unis, et vice versa. On a effectué un certain règlement, mais, bien entendu, il n'est pas permanent. Si cela peut aider à obtenir ce que l'honorable député a en vue, je l'assure que ce sera avec plaisir que je me rendrai à sa demande.

M. POULIOT: Merci.

(Le crédit est adopté.)

606. Pour payer au gouvernement des Etats-Unis le solde dû en vertu des dispositions des articles 8 et 10 de la Convention concernant le lac des Bois, signée à Washington le 24 février 1925 et approuvée par le Parlement en mai 1925, \$214,025.57.

M. MacNICOL: Ce crédit a trait à une dépense de \$214,025.57, et à la convention de 1925 concernant le lac des Bois. Est-ce là le paiement final? Sauf erreur, la convention prescrivait le paiement de \$275,000, et de la moitié de ce que l'on devait dépenser durant les cinq années suivantes.

[M. Pouliot.]

Le très hon. M. LAPOINTE: Je ne dirais pas cela, mais je fournirai demain le renseignement à l'honorable député.

(Le crédit est adopté.)

Rapport est fait des résolutions qui sont lues pour la 3e fois et adoptées.

ADOPTION DES SUBSIDES

Le très hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice) propose:

Que les rapports faits par le comité des subsides les 14, 16, 21, 28 février, les 17, 21, 24 mars, les 4, 11, 12, 19, 21, 24 avril, les 2, 13, 16, 17, 18, 22, 23, 24 25, 26, 29, 30, 31 mai et le 1er juin moins les crédits provisoires, soient agréés, lus pour la deuxième fois et adoptés.

(La motion est adoptée.)

VOIES ET MOYENS

LOI DE FINANCE

Le très hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice, au nom du ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité des voies et moyens sous la présidence de M. Sanderson.

Le très hon. M. LAPOINTE propose:

Que pour faire face aux subsides votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1940, les sommes de \$179,602,391.32 et de \$81,559,131.99 et de \$9,559,604.89 respectivement soient octroyées à même le fonds du revenu consolidé du Canada.

(La motion est adoptée.)

Rapport est fait de la résolution, qui est lue pour la 1re et la 2e fois et adoptée.

Le très hon. M. LAPOINTE demande à déposer le bill n° 146 allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1940.

La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 2e fois et la Chambre, formée en comité, sous la présidence de M. Sanderson, passe à la discussion des articles.

Sur l'article 1 (titre abrégé).

L'hon. M. STEWART: Il me semble, monsieur le président, que nous allons un peu vite en besogne. Peut-être suis-je trop formaliste à ce stage, mais les délibérations du Parlement, depuis quelques jours, ressemblent à un cirque à triple attraction. Deux comités ont siégé: celui de la banque et du commerce et l'important comité des comptes publics qui a accaparé le temps d'un grand nombre de députés; puis, nous avons voté